

**PROGRAMME
DE BONIDOLLARS**

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

EN VENTE DU

15 AVRIL AU 17 MAI 2019

**Pour chaque tranche de 100\$,
vous obtenez 10% additionnel
en crédit.**

**ACHAT À
L'ADMINISTRATION**

**Pour plus de détails : (450) 468-1142
ou consultez le document ci-bas.**

LES BONIDOLLARS

QU'EST-CE QUE CETTE FORMULE DES BONIDOLLARS ?

En fait, vous déposez tout simplement une somme d'argent qui sera alors en crédit à votre compte. Puisque vous effectuez ce dépôt avant le 18 mai 2019, le club viendra bonifier votre investissement de 10% en ajoutant des « bonidollars » à votre dépôt initial. Cela signifie qu'un investissement initial de 100\$ vous donnerait 110\$ en crédit applicable sur tous les produits de la restauration – alcool et nourriture – ainsi que sur certains produits golf (droit de jeu, voiturette et balles de pratique).

Exemple :

<i>Votre dépôt:</i>	<i>Bonidollars (10%) obtenus:</i>	<i>Crédit au compte :</i>
100\$	10\$	110\$
200\$	20\$	220\$
300\$	30\$	330\$

Votre carte « Bonidollars » devient votre carte de paiement pour tous les produits offerts au prix régulier du Club. Toutefois, non applicable lors de banquet ou événement de groupe et tournoi de golf ainsi que pour l'achat de vêtements ou équipements à la boutique.

Comme vous le constatez, c'est de l'argent comptant qui vous est offert et cela vient augmenter le crédit de votre compte. Cet argent vous servira par la suite à payer certains produits ou services que vous obtiendrez du club avec l'aide de votre carte « Bonidollars ».

LIMITE D'ACHAT DE 1000\$ PAR PERSONNE

Quel est le principal avantage au niveau du golf?

Les avantages sont nombreux mais le plus important est que vous bénéficierez toujours du meilleur prix possible en ce sens que, ayant reçu immédiatement à l'achat votre plus-value de 10% en « bonidollars », vous utiliserez vos sommes quand bon vous semble et paierez le prix en vigueur et exigible au moment de votre achat. Cette nuance est majeure car si le prix en vigueur lors de votre transaction est déjà réduit, vous bénéficierez également de cet avantage. Vous bénéficiez donc toujours du meilleur prix du moment !

Exemple :

Le prix d'une partie de golf le samedi matin de juillet (non-résident de Longueuil) sera de 54.55\$. Par contre, après 14h00, la même partie de golf sera à 37.40\$. Vous paierez donc le prix en vigueur et exigible selon le moment où vous accéderez au terrain, soit 54.55\$ en avant-midi ou 37.40\$ après 14h00. Mais, dans les deux cas, votre prix de revient sera moins élevé que cela puisque vous paierez ce montant à même les sommes que vous aurez obtenues en crédit et, rappelons-nous que, celles-ci auront été bonifiées de 10% dès le dépôt de votre argent.

Si votre crédit n'est pas entièrement utilisé en cours d'année, est-ce qu'il est reportable à l'année subséquente ?

Bien sûr que **OUI**.

Est-ce qu'il vous sera possible de déposer de nouvelles sommes d'argent en cours d'année et d'obtenir à nouveau ce 10% de bonification en Bonidollars ?

Non. D'où l'importance de bien évaluer les sommes approximatives dont vous aurez besoin en cours d'années pour assumer vos dépenses de golf et de restauration. Et, dans le pire des cas, vous êtes mieux d'en avoir déposé un peu trop que d'en manquer.....mais à vous seul de décider de ce montant.

Pourrez-vous utiliser votre argent en crédit pour payer l'achat d'un forfait spécifique mis en place par le club ou encore acheter une banque de parties en prévente ?

Non. Vous pouvez utiliser vos sommes en crédit sur tout service ou produit offert au prix régulier i.e. au prix normalement exigible. Pour reprendre l'exemple de la partie de golf d'après-midi qui coûte moins cher que celle du matin, ce n'est pas une promotion spécifique et ponctuelle mais bel et bien notre tarification régulière. Donc, vous pourrez payer avec vos « *bonidollars* ». Par contre, vous servir de votre argent au crédit pour acheter 20 parties de golf en prévente – *et en obtenir 5 en gratuité* – ne pourrait se faire puisque cette dernière offre est elle-même une promotion et ne constitue pas notre prix normalement exigible. En d'autres mots, on ne pourra se servir des « *bonidollars* » pour payer des produits et/ou services déjà offerts à un prix promotionnel.

Que pourrez-vous acheter avec vos « bonidollars » ?

Avec vos « *bonidollars* », vous pourrez vous procurer les produits ou services suivants :

- Partie de golf
- Voiturette électrique
- Balles de pratique
- Nourriture (bar, salle à manger, casse-croûte)
- Breuvages et boissons alcooliques (aucune exclusion)